

Par monts et par vaux

Les cèdres

Dans les propriétés blaisonnaises, ces conifères, sont assez fréquents. Ils font partie des PINACÉES, famille comportant principalement les pins, ces derniers ayant de longues aiguilles groupées par 2, 3 ou 5. Chez les cèdres, elles sont



courtes, disposées en rosettes constituées d'un grand nombre d'aiguilles. C'est aussi le cas des mélèzes mais, pour eux, seuls les rameaux anciens portent des rosettes, les jeunes rameaux ayant des aiguilles séparées. Autre différence, chez les mélèzes elles jaunissent et tombent en automne, ce qui est très exceptionnel dans le groupe des Conifères.

Du genre *Cedrus* il n'existe qu'un très petit nombre d'espèces : quatre ! Il s'agit là des véritables cèdres car ce nom est parfois employé à tort pour d'autres arbres ayant un bois foncé et odorant.

Ainsi, le Cèdre du Japon est en réalité un *Cryptoméria*, beaucoup plus proche des séquoias que des pins. Les soi-disant cèdres à encens, *Calocedrus*, font, eux, partie de la famille des Cyprès. Le terme cèdre a même été employé pour nommer certains genévriers.

Alors, parmi les vrais cèdres, il faut rendre compte en premier du Cèdre de l'Atlas, *Cedrus atlantica*, originaire des zones montagneuses de l'ouest méditerranéen, en particulier du nord de l'Afrique. C'est souvent la variété aux aiguilles bleutées qui est plantée comme cela est visible rue de la Grange-aux-Dîmes, à l'entrée du château.

Une variété, nettement plus rare, *Cedrus atlantica 'glauca pendula'*, a un aspect très original : les branches retombent de façon systématique, donnant à l'arbre un port d'animal étrange.



Pas très fréquent est le Cèdre du Liban, originaire bien sûr de ce pays du Proche-Orient, mais aussi de Turquie, où d'ailleurs il ne reste que peu d'exemplaires de cet arbre majestueux aux branches bien étalées ; il est estimé pour sa robustesse.

Dans plusieurs propriétés du village, on peut aussi rencontrer, venu du centre de l'Asie, le Cèdre de l'Himalaya, *Cedrus deodara**, originaire de l'ouest de ce massif montagneux : cette espèce aux aiguilles longues et fines conserve en général une belle forme conique avec des branches retombant délicatement.

La plupart des cèdres ont été découverts au temps des croisades, mais leur implantation dans nos régions n'est intervenue qu'aux 17^e, 18^e et 19^e siècles. Ce sont des arbres rustiques et vigoureux qui peuvent atteindre de grandes dimensions et pour certains, vivre plus de 2000 ans. Ils résistent bien à la pollution et ne sont guère attaqués par des parasites.

J.-C. S.

* *deodara* : cette espèce a été nommée ainsi en mémoire du botaniste Déodar.

EN CE TEMPS-LA : Confiscation des biens sous la Révolution

En 1789, les révolutionnaires découvrent un état aux caisses vides. Afin de trouver des finances, ils décrètent la confiscation des biens ecclésiastiques et de les mettre en vente. Dans un premier temps, seules les confréries et congrégations religieuses sont concernées (abbayes, monastères, chapitres, couvents,...).

A Blaison, le chapitre collégial est dissous et les biens immobiliers sont vendus aux enchères publiques. Ce sera le cas pour les 4 maisons

canoniales, les maisons des chapelains (une quinzaine) ainsi que les terres qui s'y rattachent.

De même lors de cette première phase, le château de Bois-Brinçon et les vignes du domaine sont vendus car appartenant au chapitre Saint-Julien d'Angers. Ces premières ventes s'effectuent au printemps 1791.

Dans une seconde étape seront vendus les biens des nobles émigrés. A Blaison la famille de Longueil propriétaire du château de la Giraudière et la famille de Goheau propriétaire du château de Haut-Cheman ont émigré : les deux châteaux seront confisqués et vendus.

Pour les nobles qui sont restés sur le territoire, la République leur reconnaît le droit de conserver une de leurs résidences. C'est ainsi que la famille Petit de Chemellier gardera le château de la Boutonnière où elle résidait. Le château du bourg qu'elle possédait également sera confisqué et vendu et Madame Petit de Chemellier se portera acquéreur de son propre château. De même pour le manoir de Jouralem, possession de Madame de Maillé qui restera propriétaire de son bien.

Dans une troisième étape, les biens des cures seront vendus. Ce sera le cas du presbytère de Blaison vendu en Juillet 1796 ; l'abbé Herbert ayant rendu ses lettres de prêtrise en janvier 1794, il n'y a plus de desservant jusqu'en 1800, au retour d'exil de l'abbé Meignan. D.O.

Interdiction de
reproduction sur
Internet

La Giraudière

© Dessins de
Mr Windels

Interdiction de
reproduction
sur Internet

Le Bois Brinçon

EN CE TEMPS-LA : La dîme (suite)

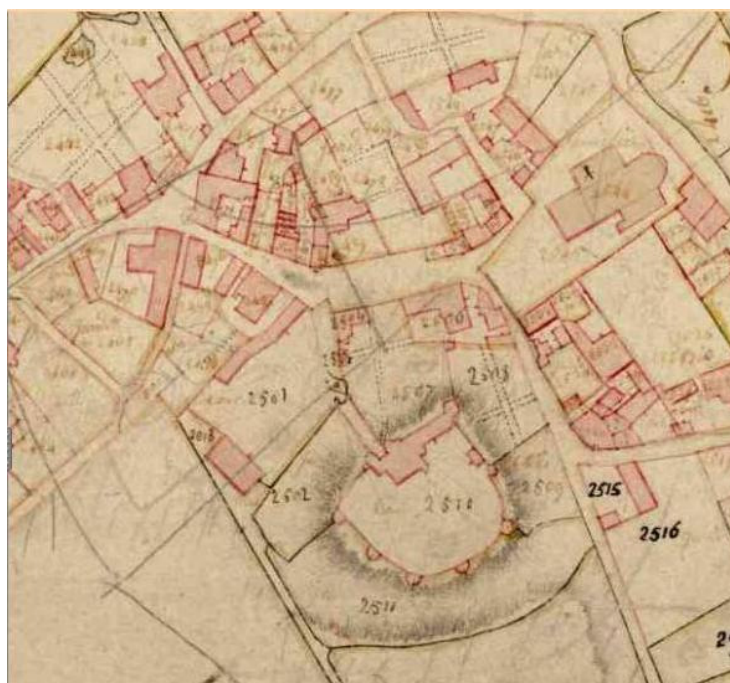
Nous avons vu dans le N°48 les détournements que connut la dîme dans les siècles suivant son attribution par Charles le Chauve au chapitre Saint-Jean Baptiste.

Pour autant, les protestations des curés successifs se poursuivirent et d'actions judiciaires en procédures ils parviendront à grappiller des avantages en nature supplémentaires, ceci aussi bien à Blaison, qu'à Chemellier où les mêmes chicaneries existent.

Pareillement ils ne parviendront jamais à digérer le fait de vassalité de tenir l'étrier au doyen du chapitre de St Jean-Baptiste : alors le jour où le dîner devait avoir lieu, ils se faisaient porter pale ou refusaient de le recevoir. A Chemellier, le « jeu » consistait à commencer la messe avant que le doyen de St Jean n'arrive, ce qui faisait qu'il dérangeait la cérémonie et se faisait vertement blâmer.

Mais revenons à notre dîme. Ce n'était pas la dîme à proprement parler qui rentrait dans les greniers du curé mais seulement la dotation qui était allouée par le chapitre de St Jean Baptiste. Cette part devait constituer une proportion moindre du gain total de la dîme. A priori, elle était donc versée au curé et gardée dans ses greniers. Nous en avons retrouvé la trace dans l'inventaire après décès du curé Pelletier.

Mais alors notre grange aux dîmes ? Que recevait-elle donc ?



Notre grange aux dîmes servait à stocker les produits correspondant aux rentes des chanoines et du chapitre collégial. En 1769, cela représentait 52 setiers de froment et 11 setiers de seigle, plus des busses de vin. En 1782, le revenu annuel est de 70 setiers de froment et 9 setiers de seigle plus le vin. Une fois la part personnelle servant à l'alimentation des chanoines retranchée, les céréales étaient vendues afin de les convertir en argent. Cette vente s'effectuait sur la place nommée Place de la Cohue, nous dit Mr Leroy dans son livre.

Le cadastre napoléonien ne nous permet pas de situer cette dernière, de façon précise. Sauriez-vous dire où elle se situe exactement ?

OO